



Bilan technique et financier du contrat territorial Cher Montluçonnois 2023 – 2025

Sommaire

1. Présentation du territoire et du contexte	3
❖ 1. Le territoire Cher Montluçonnais	3
❖ 2. Carte d'identité du territoire	4
❖ 3. Masses d'eau et pressions	5
2. Plan d'actions global	67
3. Bilan technique détaillé par volet	8
❖ Volet 1 : « Mise en place d'une gestion quantitative de la ressource en eau concertée et adaptée aux effets du changement climatique »	8
❖ Volet 2 : « Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides pour qu'ils retrouvent un fonctionnement naturel »	9
❖ Volet 3 : « Amélioration de la qualité des eaux en luttant contre les rejets dpolluants »	13
❖ Volet 4 : « Communiquer et sensibiliser sur les actions du Contrat territorial et sur les milieux aquatiques et humides »	14
❖ Volet 5 : « Organiser la gouvernance locale autour du Contrat territorial »	16
❖ Volet 6 : « Animation du Contrat territorial »	18
4. Bilan financier détaillé par volet et par maitre d'ouvrage	20

ANNEXE 1 : Rapport d'activité du Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier

1. Présentation du territoire et du contexte

❖ 1. Le territoire Cher Montluçonnais

Le territoire Cher Montluçonnais comprend le bassin du Cher depuis l'aval du barrage de Prat, localisé dans le département de l'Allier, jusqu'à sa confluence avec la rivière Aumance dans le département du Cher. Ce bassin versant, d'une surface de 775 km², présente un réseau hydrographique d'un linéaire d'environ 600 km.

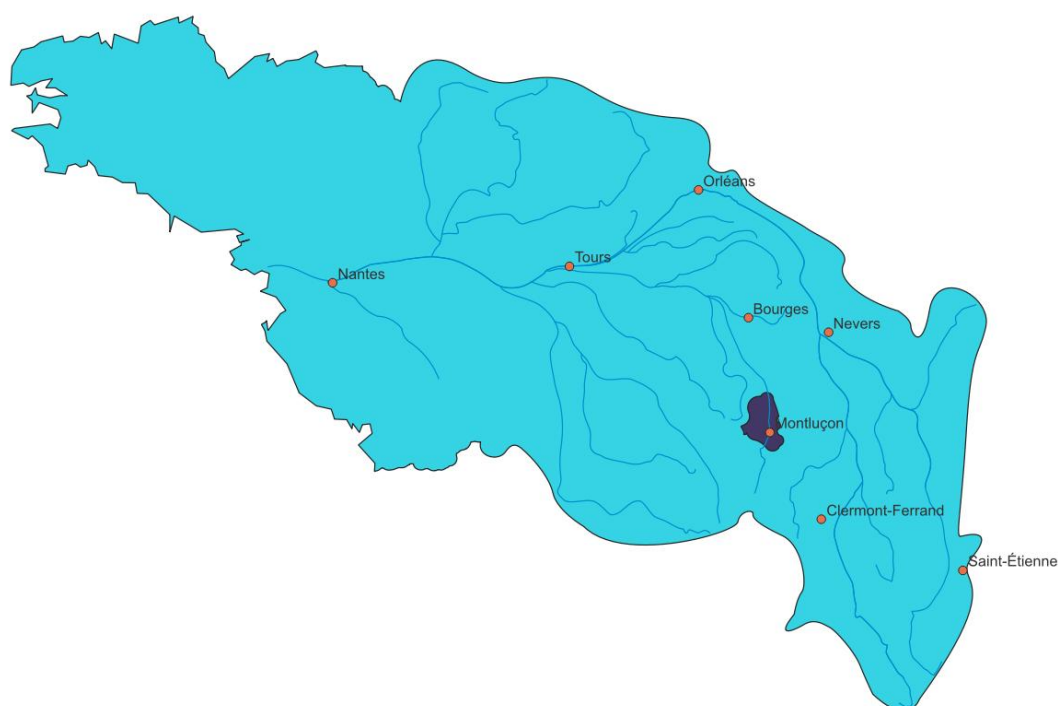


Figure 1 : Carte de positionnement du territoire Cher Montluçonnais dans le bassin Loire-Bretagne

Afin de répondre aux enjeux de bon état des masses d'eau sur ce secteur, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental de l'Allier ont initié une démarche de réflexion sur la préfiguration d'un Contrat territorial au cours de l'année 2017. Au terme de ces échanges, et en lien avec la prise de compétences GEMAPI, les EPCI concernés par le périmètre du projet se sont mobilisés dans une démarche territoriale d'élaboration commune. L'Établissement public Loire en a porté la phase d'émergence. Après plusieurs années de préparation, la première phase d'actions du Contrat s'est étendue de 2023 à 2025.

❖ 2. Carte d'identité du territoire

Généralités				
Nom du contrat		CT Cher Montluçonnais		
Structure(s) porteuse(s)		Etablissement public Loire		
Dates des précédents contrats + volet(s) concerné(s)				
Surface actuelle du territoire (en km ²)		775 km ²		
Présence d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) + son nom		SAGE Cher Amont		
Pressions du territoire (case à cocher)				
Nitrates <input type="checkbox"/>	Pesticides <input checked="" type="checkbox"/>	Morphologique <input checked="" type="checkbox"/>	Continuité <input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvements tout usage <input type="checkbox"/>
Continuité écologique				
Linéaire de cours d'eau (en km)		600 km		
Nombre d'ouvrages en liste 2		4		
Zone humide				
Surface de zone humide (en ha)		22.3 km ²		
Pollutions diffuses				
Nombre d'exploitations agricoles				
Surface agricole utile (en ha)				
Nombre de captages prioritaires		0		
Nom des captages prioritaires et leur aire d'alimentation		0		
Surface agricole utile dans les AAC		0		
Nombre d'exploitations agricoles dans les AAC		0		
Gestion quantitative				
Nombre d'irrigants				
SAU irriguée				
Présence d'un PTGE + son nom		Non		
Présence d'un OUGC + son nom		Chambre d'agriculture 03 pour le département de l'Allier et Area Berry pour le département du Cher		

❖ 3. Masses d'eau et pressions

Selon les données de l'état des lieux (EDL) 2019 du SDAGE Loire-Bretagne, le périmètre d'étude comprend 14 masses d'eau cours d'eau, parmi lesquelles :

- 3 sont en bon état ;
- 4 sont en état moyen ;
- 2 sont en état médiocre ;
- 5 sont en mauvais état.

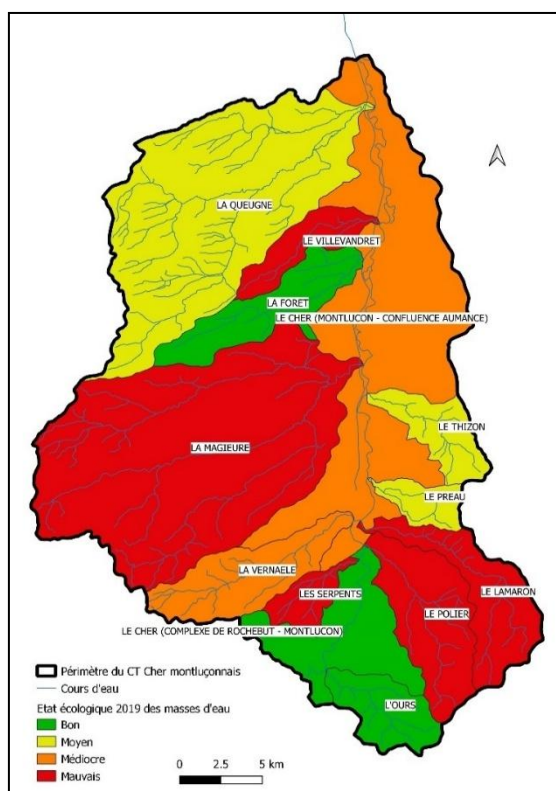


Figure 2 : Carte présentant l'état écologique 2019 des masses d'eau du territoire

Les principales pressions s'exerçant sur les 14 masses d'eau sont :

- L'hydrologie (9 masses d'eau) ;
- Les obstacles à l'écoulement (8 masses d'eau) ;
- Les pesticides (7 masses d'eau).

Par ailleurs, les paramètres « morphologie » et « macropolluants » constituent une forte pression sur les masses d'eau situées dans la zone urbaine de Montluçon. Le paramètre « micropolluants » constitue une pression sur 2 masses d'eau. Aucune masse d'eau ne fait l'objet de pressions pour le paramètre « nitrates ».

2. Plan d'actions global

L'année 2025 marque la fin de la première programmation pour le territoire Cher Montluçonnais. Le Contrat territorial éponyme a mobilisé 5 EPCI : Comentry Montmarault Nérès Communauté, la Communauté de Communes Val de Cher, la Communauté de Communes Pays d'Huriel, la Communauté de Communes Berry Grand Sud et la Communauté d'agglomération Montluçon Communauté. Avec la participation d'acteurs locaux comme le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier, la fédération de pêche ou encore la Chambre d'agriculture du département de l'Allier, un programme d'actions ambitieux a été contractualisé pour la période 2023-2025.

Enjeu	Volet	Objectifs	Actions	N° action
Enjeu 1 : Mise en place d'une gestion quantitative de la ressource en eau concertée et adaptée aux effets du changement climatique	Agriculture	Réduire la pression hydrologique de l'agriculture sur les cours d'eau	Mise en place de systèmes prairiaux adaptés aux changements climatiques	A 1.1
			Mise en place d'alternatives aux prélèvements en cours d'eau	A 1.2
	Plans d'eau	Améliorer la connaissance sur l'hydrologie du cours d'eau	Amélioration de la connaissance sur l'hydrologie du Villevandret et sensibilisation des propriétaires au fonctionnement hydrologique	B 1
Enjeu 2 : Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides pour qu'ils retrouvent un fonctionnement naturel	Continuité écologique	Améliorer la connaissance sur les obstacles liés à l'écoulement	Suivi des opérations de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages prioritaires situés sur le Cher	C 1.1
		Rétablir la continuité piscicole sur les cours d'eau en liste 2	Animation d'une démarche de concertation auprès des propriétaires des ouvrages sur l'axe Magieure	C 1.2
			Réalisation d'une étude de la restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de Montbarnier sur le Lamaron	C 1.3
		Rétablir la continuité piscicole et sédimentaire en cas de suppression d'ouvrage, sur les cours d'eau non classés	Réalisation d'une étude complémentaire et d'opérations de restauration de la continuité écologique de grands ouvrages (>50 cm) sur le Polier et la Vernoële	C 1.3
	Zones humides	Améliorer la connaissance sur les zones humides du territoire	Rédaction d'un Diagnostic Pré-Opérationnel sur les ensembles fonctionnels de zones humides	D 1
			Rédaction de Notices de gestion sur les sites aux enjeux Eau/Zones humides	D 2
		Retrouver les fonctionnalités, notamment hydrologiques (rôle « d'éponge »), des zones humides dégradées	Maîtrises foncière et d'usage pour la gestion des zones humides	D 3
			Réalisation de travaux de restauration de zones humides	D4
	Cours d'eau	Restaurer la qualité du lit et des berges	Réalisation d'opérations légères de restauration du lit	C 2.1
			Réalisation d'études complémentaires en vue d'opérations de restauration de la sinuosité du lit	C 2.2
			Réalisation d'études complémentaires en vue d'opérations lourdes de restauration du lit	C 2.3
		Réduire l'impact des petits obstacles à la libre circulation des espèces holobiotiques et des sédiments	Réalisation d'études complémentaires et d'opérations de restauration de la continuité au droit de petits ouvrages (<50 cm)	C3

Enjeu 3 : Amélioration de la qualité des eaux en luttant contre les rejets polluants	Pollutions d'origine agricole	Réduire la pression phytosanitaire exercée par l'agriculture sur les cours d'eau	Evolution des systèmes vers des pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires	A 2.1
			Développement de l'agriculture biologique	A 2.2
		Réduire les pressions phytosanitaires et nitrates exercées par l'agriculture sur les cours d'eau	Animation et sensibilisation à la plantation de haies	A 3.1
			Animation sur la gestion et valorisation de linéaires bocagers	A 3.2
		Accompagnement collectif plantation de haies et/ou plan de gestion	A 3.3	
	Assainissement	Améliorer la connaissance sur les pollutions liées à l'assainissement domestique	Partage des résultats du diagnostic hydromorphologique avec les questionnaires AC et ANC et conseils pour étudier les sources de rejets polluants	E 1
	Enjeu 4 : Communication et sensibilisation sur les actions du Contrat Territorial et sur les milieux aquatiques et humides	Sensibiliser le grand public sur la ressource en eau et le rôle des milieux aquatiques et humides, notamment en cas de sécheresse / crue	Réalisation d'un état des lieux et diffuser les supports de communication et sensibilisation existants sur la ressource en eau et le rôle des milieux aquatiques et humides	F 1.1
Réalisation de panneaux d'information/sensibilisation permanents sur la ressource en eau et le rôle des milieux aquatiques et humides			F 1.2	
Communiquer vers le grand public sur le projet et les actions mises en œuvre dans le cadre du CT		Réalisation de supports de communication à destination du grand public pour faire connaître le CT	F 2	
Communiquer vers les usagers économiques sur la protection de la ressource en eau		Communication et sensibilisation envers les usagers économiques	F 3	
Sensibiliser à la gestion des espèces exotiques envahissantes		Sensibiliser les services techniques et riverains à la gestion des espèces exotiques envahissantes végétales	F 4	
Enjeu 5 : Organisation de la gouvernance locale autour du Contrat Territorial		Suivre le fonctionnement de la gouvernance du CT	Veiller sur le fonctionnement de la gouvernance du CT (leviers/freins), en prévoyant un point spécifique à l'occasion des COPIL	G 1
	Permettre l'appropriation du CT par les acteurs du territoire	Réaliser des supports de communication pour partager le diagnostic du CT avec les différents acteurs du territoire, via une newsletter et une page de site internet dédiée au CT	G 1	
		Réaliser des supports de communication pour valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du CT, via une newsletter et une page de site internet dédiée au CT	G 1	
	Permettre l'appropriation du CT par les élus du territoire	Organiser une journée annuelle de formation ou d'accompagnement des élus sur la politique de l'eau et l'outil CT	G 1	
Animation du Contrat territorial	Animation générale du Contrat territorial		H1	
	Animation volet hydromorphologie		H2	
	Animation volet zones humides		H3	

Figure 3 : Tableau de synthèse de la stratégie mise en place et des objectifs visés

3. Bilan technique détaillé par volet

❖ Volet 1 : « Mise en place d'une gestion quantitative de la ressource en eau concertée et adaptée aux effets du changement climatique »

Ce volet est en lien avec l'enjeu du SAGE Cher amont « Satisfaire l'alimentation en eau potable et les exigences écologiques ». Il répond à la problématique d'hydrologie mise en évidence sur la majorité des masses d'eau du territoire, notamment sur l'axe Cher qui a la particularité d'avoir un débit régulé par le complexe de barrages de Rochebut-Prat et d'alimenter par ailleurs le canal de Berry. Le partage de la ressource en eau qui vient à manquer de façon récurrente, comme en témoignent les assècs fréquents en période d'étiage, est un enjeu important du territoire pour assurer l'ensemble des activités qui en dépendent (AEP, industries, élevage notamment).

Actions du volet 1 :

Agriculture	A 1.1	Réduire la pression hydrologique de l'agriculture sur les cours d'eau	Mise en place de systèmes prairiaux adaptés aux changements climatiques	Chambre d'agriculture de l'Allier
	A 1.2		Mise en place d'alternatives aux prélèvements en cours d'eau	Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
Plans d'eau	B 1	Améliorer la connaissance sur l'hydrologie du cours d'eau	Amélioration de la connaissance sur l'hydrologie du Villevandret et sensibilisation des propriétaires au fonctionnement hydrologique	Etablissement public Loire

Les priorités d'intervention ont été définies en fonction de l'écart au bon état pour les masses d'eau qui font l'objet de pression en termes d'hydrologie, ainsi que des résultats sur différents diagnostics et inventaires réalisés. Les masses d'eau de la Queugne et du Lamaron sont prioritaires de par leur faible écart au bon état. Pour ce qui est des actions sur les plans d'eau, les masses d'eau du Polier et de la Vernoëlle sont privilégiées grâce aux résultats et connaissances acquises lors du diagnostic hydromorphologique.

L'amélioration de la connaissance sur les aspects hydrologie et usages de l'eau est assurée par l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) mise en œuvre par l'Etablissement public Loire. En fonction de l'avancement de cette étude, des données pourront être utilisées pour la prochaine contractualisation du territoire.

Bilan du volet 1 :

- A 1.1 : En 2023, une journée de sensibilisation a été proposée à destination des exploitants agricoles. Malgré beaucoup de communication et plusieurs relances ciblées, personne ne s'est inscrit pour cette journée, qui a donc dû être annulée. Une nouvelle chargée de mission eau-environnement est arrivée au cours de l'année 2024, nécessitant un temps d'appropriation de ses missions. L'essentiel du travail a pour le moment été de créer du lien avec les partenaires et d'organiser des opérations de sensibilisation à destination des agriculteurs. Globalement, ces actions n'ont pas touché un grand public par manque de participation des agriculteurs.
- A 1.2 : La mise en place de cette action a été relativement complexe. En effet, cette dernière a été initiée par la Chambre d'agriculture de l'Allier, mais lors de l'élaboration du Contrat, c'est finalement le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier qui en assurée la maîtrise d'ouvrage. Cependant, le CEN 03 n'a pas accès aux données concernant les exploitants agricoles. Malgré plusieurs dialogues avec la Chambre d'agriculture, la réalisation de cette action est demeurée très partielle (cf ANNEXE 1)
- B 1 : Le nombre de mesures prévues dans le contrat a été atteint. En effet, il était prévu 4 mesures par an, la cellule d'animation a effectué 5 mesures en 2023, 7 en 2024 et 8 en 2025. L'ensemble de ces relevés ont permis d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrologique du Villevandret. Ces connaissances ont été partagées lors des comités de pilotage du Contrat territorial.

Catégorie d'actions	Actions	Montant prévisionnel	Montant engagé	Taux d'engagement financier	Engagement technique
A 1.1	Mise en place de systèmes prairiaux adaptés aux changements climatiques	69 600 €	3 721,32 €	5,35 %	5,35 %
A 1.2	Mise en place d'alternatives aux prélèvements en cours d'eau	45 360 €	1 145 €	2.52 %	2.52 %
B 1	Amélioration de la connaissance sur l'hydrologie du Villevandret et sensibilisation des propriétaires au fonctionnement hydrologique	-	-	Inclus dans la cellule animation EP Loire	100%
Total		114 960 €	4 866,32 €	4.23 %	35.96 %

❖ Volet 2 : « Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides pour qu'ils retrouvent un fonctionnement naturel »

Ce volet est en lien avec l'enjeu du SAGE Cher amont « Repenser l'aménagement des rivières et assurer leur entretien ». Les cours d'eau du territoire font l'objet de nombreuses altérations, que ce soit en termes de continuité écologique ou de morphologie, ce qui les empêche de remplir leurs rôles naturels.

Il en est de même pour les zones humides qui sont altérées voire détruites par les différentes activités humaines. Restaurer ces milieux aura un impact positif significatif non seulement sur les habitats et donc la biodiversité, mais également sur les aspects hydrologie et qualité de l'eau. Il s'agit d'un enjeu clé pour améliorer l'état des cours d'eau et zones humides et de la ressource en eau.

Actions du volet 2 :

C 1.1	Améliorer la connaissance sur les obstacles liés à l'écoulement	Suivi des opérations de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages prioritaires situés sur le Cher	Etablissement public Loire
C 1.2	Rétablir la continuité piscicole sur les cours d'eau en liste 2	Animation d'une démarche de concertation auprès des propriétaires des ouvrages sur l'axe Magieure	Etablissement public Loire
C 1.3		Réalisation d'une étude de la restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de Montbarnier sur le Lameron	Montluçon Communauté - Commentry Montmarrault Neris Communauté
C 1.3	Rétablir la continuité piscicole et sédimentaire en cas de suppression d'ouvrage, sur les cours d'eau non classés	Réalisation d'une étude complémentaire et d'opérations de restauration de la continuité écologique de grands ouvrages (>50 cm) sur le Polier et la Vernoëlle	Montluçon Communauté - Commentry Montmarrault Neris Communauté
D 1	Améliorer la connaissance sur les zones humides du territoire	Rédaction d'un Diagnostic Pré-Opérationnel sur les ensembles fonctionnels de zones humides	Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
D 2		Rédaction de Notices de gestion sur les sites aux enjeux Eau/Zones humides	Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
D 3	Retrouver les fonctionnalités, notamment hydrologiques (rôle « d'éponge »), des zones humides dégradées	Maîtrises foncière et d'usage pour la gestion des zones humides	Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
D 4		Réalisation de travaux de restauration de zones humides	Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
C 2.1	Restaurer la qualité du lit et des berges	Réalisation d'opérations légères de restauration du lit	FDAAPPMA - Montluçon Communauté - Commentry Montmarrault Neris Communauté,
C 2.2		Réalisation d'études complémentaires en vue d'opérations de restauration de la sinuosité du lit	Montluçon Communauté - Commentry Montmarrault Neris Communauté
C 2.3		Réalisation d'études complémentaires en vue d'opérations lourdes de restauration du lit	Montluçon Communauté
C 3	Réduire l'impact des petits obstacles à la libre circulation des espèces holobiotiques et des sédiments	Réalisation d'études complémentaires et d'opérations de restauration de la continuité au droit de petits ouvrages (<50 cm)	Montluçon Communauté - Commentry Montmarrault Neris Communauté - FDAAPPMA

Exceptées les deux premières actions de ce deuxième volet, dont les zones étudiées sont inscrites dans leurs intitulés, tout le volet est centré sur trois cours d'eau : le Lameron, la Vernoëlle et le Polier.

L'action C 2.3 est composée de deux ensembles : l'un pour la partie urbaine de la Vernoëlle et le deuxième, plus important, sur la partie urbaine du Lameron.

Bilan du volet 2 :

- Pour l'action C 1.1, la cellule animation a, en concertation avec les autres dispositifs voisins, la DDT et la Fédération de pêche de l'Allier, suivi les évolutions des 6 ouvrages ciblés sur le Cher. Aucun d'entre eux n'a fait l'objet de travaux pendant la durée du contrat. Le bilan de ce suivi a été présenté en comité de pilotage du Contrat territorial.
- L'action C 1.2 a été amorcée lors de l'été 2025, en menant notamment une réflexion sur la manière de toucher le maximum de propriétaires d'ouvrages sur la Magieure. Cette action a pris du retard sur la planification initiale. En effet, il était nécessaire de connaître les statuts actuels des ouvrages pour déterminer ceux qui sont concernés par cette action au regard de l'évolution de la réglementation. Au-delà de l'étude des ouvrages, il est apparu que les très faibles enjeux piscicoles sur le linéaire concerné ne légitimaient pas nécessairement une action de cette envergure.
- Les phases d'étude des actions C 1.3, C 2.1, C 2.2, C 2.3 (partie Vernoëlle) et C 3 ont été regroupées dans une mission globale pour Montluçon Communauté et Commentry Montmarault Nérès Communauté. En effet, ces actions regroupant des opérations de nature similaire et sur des territoires voisins, il semblait opportun de créer un groupement de commande exhaustif. A la fin de l'année 2024, le président de CMNC a rédigé un courrier à l'attention du président du COFIL du Contrat territorial, pour indiquer son souhait de se désengager de la plupart des actions du groupement. Le Président de la collectivité a fait le choix de conserver seulement les actions C 1.3 et C 2.2 (partiellement). La consultation pour trouver un ou plusieurs prestataires pour cette mission a été lancée au printemps 2025. La partie hydromorphologie (C 2.1, C 2.2 et C 2.3), consistant en l'étude préalable à des travaux, a pu débuter en fin d'année 2025, elle va se poursuivre dans le premier semestre 2026. Son montant sera inférieur au prévisionnel. Quant aux actions C 1.3 et C 3, elles seront amorcées lors de la prochaine programmation car la consultation 2025 a été infructueuse et Montluçon Communauté ne pouvait pas la relancer en 2026.
- Une partie de l'action C 2.1 est sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération départementale de pêche. Les travaux prévus sur le Lameron ont été réalisés en fin d'année 2025, pour un coût supérieur au montant prévisionnel.
- Pour la partie Lameron de l'action C 2.3, Montluçon Communauté a fait le choix de confier cette mission à la ville de Montluçon. Ce transfert a occasionné des changements notables dans le plan de financement de l'opération. Celle-ci est désormais financée par l'Agence de l'eau hors CT à hauteur de 12 500 € par le fonds vert et 43 613.50 € via l'appel à projets Renaturation des villes et des villages (non inclus dans le présent bilan financier du CT).
- L'étude de faisabilité du projet a mis en lumière plusieurs freins importants : financiers, techniques et politiques. Le chiffrage des travaux a notamment été revu à la hausse par le

prestataire en charge de l'étude : au lieu de 621 181 € prévus, le chiffre de 2 000 000 € est annoncé pour la renaturation de la partie urbaine du cours d'eau, principalement à cause de nombreuses contraintes techniques non prévues lors de l'élaboration du programme d'actions (contraintes d'accès, structures des bâtiments longeant le lit, etc.). Mais c'est l'augmentation notable du risque inondation qui a incité les services de l'Etat à prononcer un refus pour le projet. Le projet est ainsi abandonné.

Dans le cas des actions D 1, D 2, D 3 et D 4, qui concernent les zones humides, plusieurs problématiques sont apparues au début de la phase 1 dans la construction de leur plan de financement. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier n'ayant pas de fonds propres, il lui était nécessaire de trouver un financement à hauteur de 100% du montant prévu. Le plan de financement initial a donc été complété par le Fonds Vert. La mission a donc pu démarrer seulement au cours de l'année 2024 (cf. ANNEXE 1). Elle nécessitait une animation préalable (cf. volet 6, action H3), qui a encore peu porté ses fruits (difficulté de mobilisation des propriétaires). Dans le cadre de l'action D 1, l'équipe du CEN 03 a pu effectuer 17 visites sur les bassins versants du Lameron et de la Magieure, regroupant chacune plusieurs parcelles, en complément de plusieurs enquêtes cadastrales. Le CEN 03 est en cours d'acquisition d'une parcelle d'1,02 ha sur la commune de Chambérat dans le cadre de l'action D 3.

Catégorie d'actions	Actions	Montant prévisionnel	Montant engagé	Taux d'engagement financier	Engagement technique
C 1.1	Suivi des opérations de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages prioritaires situés sur le Cher	-	-	Inclus dans la cellule animation EP Loire	70 %
C 1.2	Animation d'une démarche de concertation auprès des propriétaires des ouvrages sur l'axe Magieure	-	-	Inclus dans la cellule animation EP Loire	25 %
C 1.3	Réalisation d'une étude de la restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de Montbarnier sur le Lameron	23 000 €	-	0 %	10 %
	Réalisation d'une étude complémentaire et d'opérations de restauration de la continuité écologique de grands ouvrages (>50 cm) sur le Polier et la Vernoële				
D 1	Rédaction d'un Diagnostic Pré-Opérationnel sur les ensembles fonctionnels de zones humides	20 580 €	13 396,59 €	65,10 %	65,10 %
D 2	Rédaction de Notices de gestion sur les sites aux enjeux Eau/Zones humides	20 580 €	9 045,48 €	43,95 %	43,95 %
D 3	Maîtrises foncière et d'usage pour la gestion des zones humides	6 000 €	3 000 €	50 %	40 %
D 4	Réalisation de travaux de restauration de zones humides	16 000 €	0 €	0 %	0 %
C 2.1	Réalisation d'opérations légères de restauration du lit	56 214 €	74 589,02 €	132,69 %	100%

C 2.2	Réalisation d'études complémentaires en vue d'opérations de restauration de la sinuosité du lit	83 000 €	11 356,32 €	13.7 %	15 %
C 2.3	Réalisation d'études complémentaires en vue d'opérations lourdes de restauration du lit	702 181 €	164 483,12 €	23.4 %	15%
C 3	Réalisation d'études complémentaires et d'opérations de restauration de la continuité au droit de petits ouvrages (<50 cm)	299 500 €	0 €	0 %	10 %
Total		1 227 055 €	275 871,53 €	22.48 %	35,82 %

❖ Volet 3 : « Amélioration de la qualité des eaux en luttant contre les rejets polluants »

La pollution des cours d'eau par les pesticides apparaît comme une problématique forte sur le territoire, sur laquelle le CT doit agir. Le diagnostic du contrat a également mis en évidence des sources de pollution liées à l'assainissement, qui devront être portées à la connaissance des gestionnaires des réseaux.

Actions du volet 3 :

Pollutions d'origine agricole	A 2.1	Réduire la pression phytosanitaire exercée par l'agriculture sur les cours d'eau	Evolution des systèmes vers des pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires	Chambre d'agriculture de l'Allier
	A 2.2		Développement de l'agriculture biologique	Chambre d'agriculture de l'Allier
	A 3.1	Réduire les pressions phytosanitaires et nitrates exercées par l'agriculture sur les cours d'eau	Animation et sensibilisation à la plantation de haies	Mission Haies Auvergne
	A 3.2		Animation sur la gestion et valorisation de linéaires bocagers	Mission Haies Auvergne
	A 3.3		Accompagnement collectif plantation de haies et/ou plan de gestion	Mission Haies Auvergne
Assainissement	E 1	Améliorer la connaissance sur les pollutions liées à l'assainissement domestique	Partage des résultats du diagnostic hydromorphologique avec les gestionnaires AC et ANC et conseils pour étudier les sources de rejets polluants	Etablissement public Loire

Bilan du volet 3 :

- L'action A 2.1 a été menée principalement au début de la programmation, plusieurs opérations de communication et sensibilisation ont permis d'informer au mieux le public ciblé. La Chambre d'Agriculture de l'Allier a également organisé des portes ouvertes en 2023. Il a été noté que l'intérêt des agriculteurs était plus important lorsque du matériel était exposé. L'action A 2.2 n'a pas eu d'opération spécifique. C'est à l'instar de l'action A 1.1, le manque d'intérêt de la part des exploitants agricoles qui a pénalisé le bilan.
- Les actions menées par Missions Haies Auvergne (3.1, 3.2 et 3.3) ont été basculées dans le Pacte en faveur de la haie. Ce dispositif national a permis d'étendre les actions à un territoire plus vaste. En conséquence, les opérations prévues dans le cadre du Contrat territorial n'ont été menées que très partiellement et sans incidence sur le budget de la programmation. La cellule d'animation ne dispose pas des éléments de bilan des actions menées via le Pacte de la Haie.
- Pour l'action E 1, les échanges avec les services eau et assainissement concernés se sont déroulés durant le premier trimestre 2025. Les services ont d'ailleurs pris note des sources de rejets pour les intégrer à l'élaboration de leur futur schéma d'assainissement, afin de solutionner ces problématiques.

Catégorie d'actions	Actions	Montant prévisionnel	Montant engagé	Taux d'engagement	Engagement technique
A 2.1	Evolution des systèmes vers des pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires	112 320 €	4 929.69 €	4.38 %	4.38 %
A 2.2	Développement de l'agriculture biologique	56 376 €	1 080.45 €	1.92 %	1.92 %
A 3.1	Animation et sensibilisation à la plantation de haies	12 763 €	-	0 %	0 %
A 3.2	Animation sur la gestion et valorisation de linéaires bocagers	27 240 €	-	0 %	0 %
A 3.3	Accompagnement collectif plantation de haies et/ou plan de gestion	75 240 €	-	0 %	0 %
E1	Partage des résultats du diagnostic hydromorphologique avec les gestionnaires AC et ANC et conseils pour étudier les sources de rejets polluants	-	-	Inclus dans la cellule animation EP Loire	60 %
Total		283 939 €	6 010.14 €	2.12 %	11.05 %

❖ Volet 4 : « Communiquer et sensibiliser sur les actions du Contrat territorial et sur les milieux aquatiques et humides »

Les actions de communication et de sensibilisation sont indispensables pour la réussite du projet, pour assurer sa compréhension par tous et son adhésion. Plus globalement, ce type d'actions autour des

milieux aquatiques et de la ressource en eau semble important pour améliorer la connaissance sur ce territoire où les cours d'eau ne sont pas mis en valeur.

Actions du volet 4 :

F 1.1	Sensibiliser le grand public sur la ressource en eau et le rôle des milieux aquatiques et humides, notamment en cas de sécheresse / crue	Réalisation d'un état des lieux et diffuser les supports de communication et sensibilisation existants sur la ressource en eau et le rôle des milieux aquatiques et humides	Etablissement public Loire
F 1.2		Réalisation de panneaux d'information/sensibilisation permanents sur la ressource en eau et le rôle des milieux aquatiques et humides	Etablissement public Loire
F 2	Communiquer vers le grand public sur le projet et les actions mises en œuvre dans le cadre du CT	Réalisation de supports de communication à destination du grand public pour faire connaître le CT	Etablissement public Loire
F 3	Communiquer vers les usagers économiques sur la protection de la ressource en eau	Communication et sensibilisation envers les usagers économiques	Etablissement public Loire
F 4	Sensibiliser à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Sensibiliser les services techniques et riverains à la gestion des espèces exotiques envahissantes végétales	Etablissement public Loire

Bilan du volet 4 :

- L'état des lieux prévu dans l'action F 1.1 a été réalisé pendant l'année 2024, permettant ainsi à la cellule animation de pouvoir adapter les supports de communication existants et les diffuser au besoin. Cette action est toujours en cours jusqu'à la fin du contrat. A l'occasion du Village Plouf de Montluçon, événement ayant pour mission de sensibiliser les habitants et les scolaires au risque inondation, la cellule animation du contrat a proposé et animé un atelier. Ce dernier avait pour but de mettre en évidence les éléments qui conditionnent la « bonne santé » d'un cours d'eau. Cet atelier a été très apprécié par les scolaires.
- L'action F 1.2 a été repoussée dans la prochaine phase du contrat. En effet, pour ne pas créer de doublon avec l'exposition mobile, ces panneaux ont été pensés pour habiller les façades des travaux à venir. Ces travaux sont désormais prévus dans les prochaines années. Les panneaux seront donc réalisés à ce moment.
- L'exposition mobile décrite dans l'action F 2 a été réalisée au cours de l'année 2024. Elle a d'ailleurs été prêtée à deux reprises dans le cadre d'événements communaux en 2025 (Epineuil-le-Fleuriel et Chamblet). En complément du prêt de l'exposition, la cellule animation a été sollicitée pour la réalisation d'une animation autour de la thématique « eau » à la

demande de la commune. Une chasse au trésor a donc été organisée pour sensibiliser aux enjeux des cours d'eau, et de la faune et la flore qui les peuplent.

- L'action F 3 concerne la communication spécifique dédiée aux acteurs économiques du territoire, cette dernière a été repoussée également en phase 2 du contrat afin d'y adjoindre un volet autour de la ressource en eau.
- Enfin, l'action F 4 a pour le moment consisté en des échanges avec les EPCI du territoire pour fournir des propositions de solutions pour la lutte contre les espèces invasives.

Catégorie d'actions	Actions	Montant prévisionnel	Montant engagé	Taux d'engagement	Engagement technique
F 1.1	Réalisation d'un état des lieux et diffuser les supports de communication et sensibilisation existants sur la ressource en eau et le rôle des milieux aquatiques et humides	-	-	Inclus dans la cellule animation EP Loire	80 %
F 1.2	Réalisation de panneaux d'information/sensibilisation permanents sur la ressource en eau et le rôle des milieux aquatiques et humides	-	-	Inclus dans la cellule animation EP Loire	0 %
F 2	Réalisation de supports de communication à destination du grand public pour faire connaître le CT	20 000 €	19 740 €	98,7 %	100 %
F 3	Communication et sensibilisation envers les usagers économiques	1 500 €	-	0 %	0 %
F 4	Sensibiliser les services techniques et riverains à la gestion des espèces exotiques envahissantes végétales	-	-	Inclus dans la cellule animation EP Loire	30 %
Total		21 500 €	19 740 €	91,81 %	42 %

❖ Volet 5 : « Organiser la gouvernance locale autour du Contrat territorial »

La mise en œuvre du CT sur ce territoire auparavant vierge de toute démarche envers les milieux aquatiques est une opportunité de dynamiser les acteurs du territoire autour de ces sujets. Un accompagnement de ces acteurs semble nécessaire et important pour la réussite du projet.

Actions du volet 5 :

G 1	Suivre le fonctionnement de la gouvernance du CT	Veiller sur le fonctionnement de la gouvernance du CT (leviers/freins), en prévoyant un point spécifique à l'occasion des COPIL	Etablissement public Loire
-----	--	---	----------------------------

G 1	Permettre l'appropriation du CT par les acteurs du territoire	Réaliser des supports de communication pour partager le diagnostic du CT avec les différents acteurs du territoire, via une newsletter et une page de site internet dédiée au CT	Etablissement public Loire
G 1		Réaliser des supports de communication pour valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du CT, via une newsletter et une page de site internet dédiée au CT	Etablissement public Loire
G 1	Permettre l'appropriation du CT par les élus du territoire	Organiser une journée annuelle de formation ou d'accompagnement des élus sur la politique de l'eau et l'outil CT	Etablissement public Loire

Bilan du volet 5 :

- Les comités de pilotage (4 réalisés au total) ont été l'occasion de faire un point sur les freins et les difficultés rencontrés lors de la réalisation des actions. De manière générale, il a été délicat de mobiliser les élus du territoire. En effet, ces derniers n'avaient que trop peu connaissance des enjeux et des actions du Contrat. Les crédits prévus dans le cadre de l'action G 1 n'ont pas été utilisés
- Pour maximiser l'impact de la communication du Contrat, il a semblé opportun de s'allier aux supports de communication du SAGE Cher amont. L'objectif étant de ne pas multiplier les moyens de transmettre des informations, mais de les mutualiser pour toucher le plus de monde possible. La cellule animation a également été sollicitée pour intervenir lors d'un temps d'échange organisé par le Syndicat départemental de l'énergie de l'Allier autour de la thématique « eau ».
- Pour la dernière action de ce volet, une visite sur la Queugne avec une démonstration de jaugeage réalisée par la cellule animation du Contrat a été proposée à l'issue du comité de pilotage en fin d'année 2024. Peu de participants ont répondu présents pour ce temps de formation. Malgré tout, l'année de transition va être l'occasion de mettre en place un cycle de formation à destination des élus et de saisir l'opportunité des élections municipales.

Catégorie d'actions	Actions	Montant prévisionnel	Montant engagé	Taux d'engagement	Engagement technique
G 1	Veiller sur le fonctionnement de la gouvernance du CT (leviers/freins), en prévoyant un point spécifique à l'occasion des COPIL	-	-	Inclus dans la cellule animation EP Loire	100 %
G 1	Réaliser des supports de communication pour partager le diagnostic du CT avec les différents acteurs du territoire, via une newsletter et une page de site internet dédiée au CT	-	-	Inclus dans la cellule animation EP Loire	50 %
G 1	Réaliser des supports de communication pour valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du CT, via une newsletter et une page de site internet dédiée au CT	-	-	Inclus dans la cellule animation EP Loire	50 %
G 1	Organiser une journée annuelle de formation ou d'accompagnement des élus sur la politique de l'eau et l'outil CT	4 500 €	-	Inclus dans la cellule animation EP Loire	0 %
Total		4 500 €	0 €	0 %	50 %

❖ Volet 6 : « Animation du Contrat territorial »

Actions du volet 6 :

H1	Animation générale du Contrat territorial	Etablissement public Loire
H2	Animation volet hydromorphologie	Etablissement public Loire
H3	Animation volet zones humides	Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
H4	Etude bilan du CT	Etablissement public Loire

Bilan du volet 6 :

- L'action H 1 concerne l'animation générale du Contrat. Trois animatrices se sont succédé au cours de la période 2023-2025. Ce turn-over a mis en péril la dynamique du dispositif à cause des périodes où le contrat n'avait pas d'animation. A l'arrivée d'une nouvelle personne, un temps devait être pris pour s'approprier les missions et pour relancer la dynamique entre les acteurs.
- L'action H 2 a été assurée par l'animatrice et par le chargé de mission Continuité écologique de l'Etablissement public Loire.
- Pour l'action H 3, qui consistait en l'animation « Zones humides », c'est le CEN 03 qui a mené des actions autour de la thématique. Cette action était composée des missions suivantes :
 - Échanges avec le réseau d'acteurs
 - Veille et assistance technique en faveur des zones humides

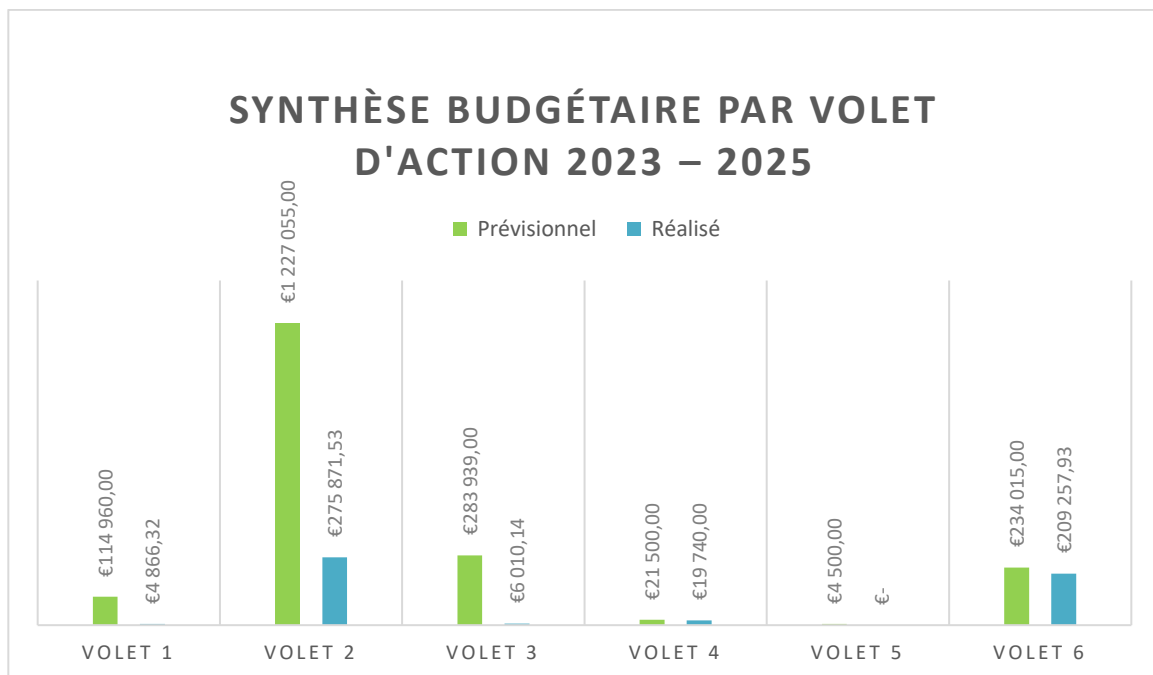
- Suivi du Contrat Territorial
- Coordination administrative et financière des actions
- Priorisation de zones humides à forts enjeux de conservation et à faisabilité importante d'intervention
- Sensibilisation et mise en valeur de zone humides

Au sein de cette fiche action, le CEN 03 a donc fléché le temps consacré aux comités de pilotage ainsi qu'aux comités techniques. D'un point de vue plus opérationnel, les temps d'échanges avec les réseaux d'acteurs ainsi que l'assistance auprès des propriétaires ont également été fléchés sur cette fiche action (cf. ANNEXE 1). Enfin, un temps important de la mission a été consacré au travail de priorisation des zones humides sur les deux bassins versants de la Magieure et du Lamaron. L'animation foncière sur ces secteurs a été également orientée grâce à ce travail. Malheureusement, les propriétaires ont été difficilement mobilisables sur la phase opérationnelle des actions ciblant les zones humides.

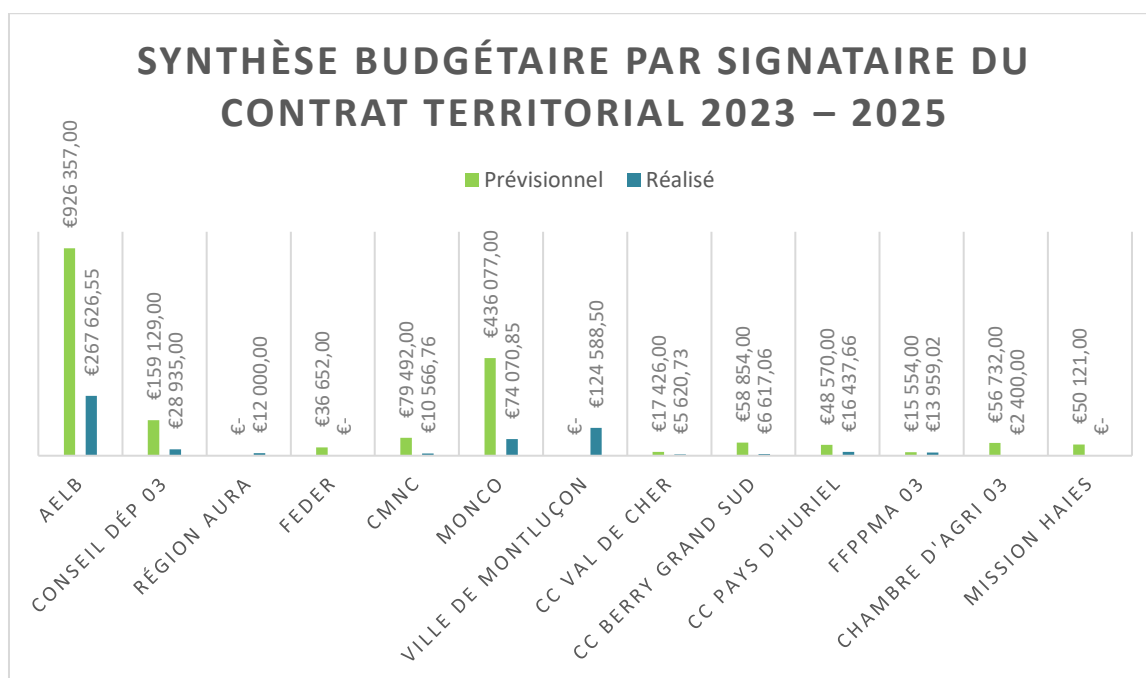
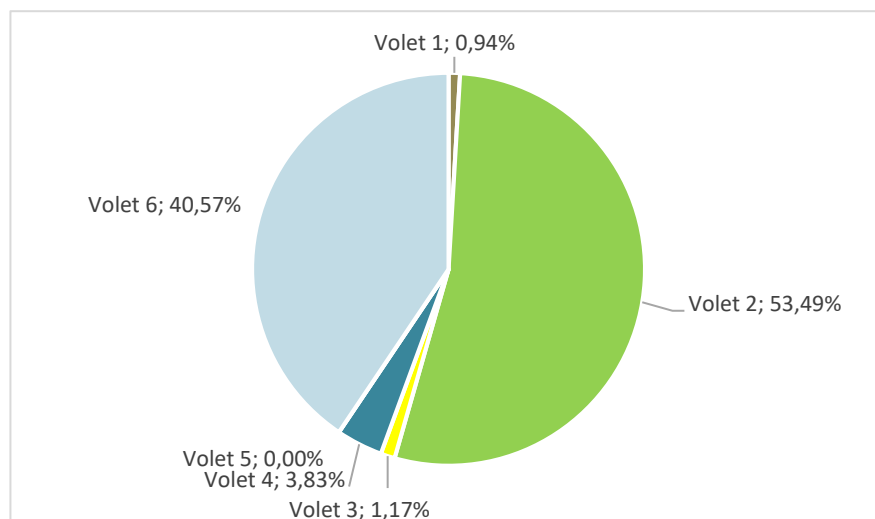
- Quant à l'action H 4, l'étude bilan du contrat étant prévue initialement après une deuxième phase d'action, aucun montant n'était prévu pendant la période 2023-2025.

Catégorie d'actions	Actions	Montant prévisionnel	Montant engagé	Taux d'engagement	Engagement technique
H1	Animation générale du Contrat territorial	120 000 €	107 115.79 €	89.3 %	100 %
H2	Animation volet hydromorphologie	55 000 €	44 330.60 €	80,6 %	100 %
H3	Animation volet zones humides	59 015 €	57 911.92 €	99.07 %	100%
H4	Etude bilan du CT	0 €	0 €		
Total		234 015 €	209 358,31 €	89,46 %	100 %

4. Bilan financier détaillé par volet et par maître d'ouvrage

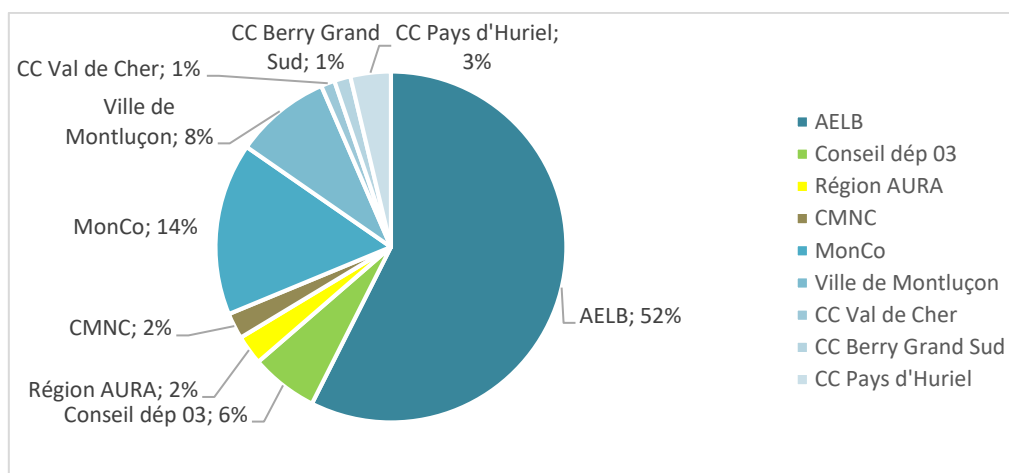


Répartition des actions sur le budget total engagé 2023 – 2025



Dont 71 797,55 € versés hors contrat (Fonds vert et AAP renaturation pour le Lamaron)

Répartition des participations financières sur le budget total engagé 2023-2025



Ajustements effectués :

RAS

Remarques concernant la synthèse financière :

La Ville de Montluçon n'est pas signataire du Contrat territorial. En revanche, les services mutualisés ville/agglomération de Montluçon ont fait le choix de flécher une partie importante de l'action C 2.3 du côté de la municipalité. Il est donc paru important d'intégrer cet acteur aux graphiques du bilan.

Conclusion générale :

Cette première phase d'action du territoire Cher Montluçonnais a été l'occasion de mettre en place une dynamique entre les acteurs. Le bilan de cette programmation, bien que loin des atteintes initiales, présente un taux d'engagement technique global de 45,81 %.

La majorité des actions réalisées concernent les milieux aquatiques et les travaux permettant de garantir leur état optimal. D'un point de vue géographique, les travaux sont très concentrés sur le Lamaron, qui est une masse d'eau prioritaire du territoire.

A travers le bilan présenté, il apparaît clairement que le dispositif a manqué de gouvernance et de mobilisation pour être réalisé de façon complète. En effet, cette première phase d'actions a révélé de nombreux freins rencontrés par les acteurs, évoqués au cours de ce dossier, notamment le turn-over sur le poste d'animation et le manque de mobilisation dans les différents accompagnements proposés.

Face à cette faible atteinte des objectifs fixés, les acteurs du contrat ont pris la décision de faire de 2026 une année de transition avant d'amorcer une nouvelle programmation sur le territoire. Cette année sera l'occasion de préparer au mieux la suite en essayant de lever les difficultés constatées. Il sera également indispensable d'assurer la faisabilité des actions, notamment d'un point de vue financier. Un levier pourrait être de lever la taxe GEMAPI de façon plus uniforme sur le territoire.